

DIFFEREND FRONTALIER ENTRE LE GHANA ET LA HAUTE-VOLTA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U., pour sa première session ordinaire du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant entendu les déclarations du Président de la République du Ghana et celles du Représentant du Président de la République de la Haute Volta concernant le différend frontalier entre leurs deux pays ;

RECOMMANDE aux Chefs d'Etat du Ghana et de la Haute-Volta d'établir des discussions directes en vue de trouver une solution acceptable au problème de leur différend frontalier sur la base de la déclaration faite par le Représentant du Ghana à la troisième session ordinaire du Conseil des Ministres.

AHG/Res.20 (I)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U., pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Rappelant l'Article II (b) de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine qui stipule que l'un des buts de l'Organisation est de coordonner et d'intensifier les efforts des Etats membres dans le domaine de la coopération économique, notamment en ce qui concerne les transports et les communications,

Rappelant en outre la résolution que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adoptée à Addis-Abéba en mai 1963 et qui recommande l'étude de la "coordination des moyens de transport et la formation de compagnies de transports routiers, aériens et maritimes",

Consciente de la responsabilité que les Etats membres ont de mettre en oeuvre leurs ressources naturelles et humaines pour faire progresser au maximum leurs populations, dans tous les domaines des entreprises humaines,

Consciente de l'importance de la création de communications directes entre les Etats africains pour promouvoir et renforcer les contacts directs,

Reconnaissant en outre l'importance des transports et des communications pour les relations économiques et culturelles entre les Etats membres en vue d'accroître la compréhension mutuelle des populations de ces Etats,

Notant que l'état actuel des transports et des communications entre pays africains exige d'importantes améliorations pour que soient renforcées les relations amicales qui existent entre pays africains,